

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Direction générale de France Travail
Paris, le 24 avril 2024

Enquête « Besoins en main-d'œuvre (BMO)¹ » des entreprises : près de 2,8 millions d'intentions d'embauche en 2024

Après deux années exceptionnelles, les intentions de recrutement des employeurs diminuent (-8,5%) par rapport à 2023 mais reviennent cependant au niveau de 2019 (+3,5%), avant la crise sanitaire. La proportion d'établissements prévoyant d'embaucher baisse (28,2% en 2024 contre 31,0% en 2023). En 2024, la part des projets de recrutement anticipés en emploi durable reste à un niveau élevé à 61%.

7 projets sur 10 sont portés par des établissements de petite taille (moins de 50 salariés). Le volume de projets diminue quelle que soit la taille de l'établissement. En termes de secteurs d'activité, le nombre de projets augmente dans les activités financières et d'assurance (+6,4%). Les services, aux particuliers et aux entreprises, représentent toujours une part importante des recrutements anticipés : près de 2 intentions d'embauche sur 3 sont prévues dans les services.

Les intentions d'embauche sont nombreuses pour :

- Les métiers de l'hôtellerie restauration : serveurs de café, de restaurant (122 000 projets), aides de cuisine et employés polyvalents de la restauration (111 200 projets), cuisiniers (67 000 projets), employés de l'hôtellerie (56 300 projets) ;
- Les métiers agricoles : viticulteurs/ arboriculteurs salariés (98 400 projets), agriculteurs salariés (91 100 projets), jardiniers des espaces verts et naturels (36 700 projets). La très grande majorité de ces intentions d'embauche sont saisonnières ;
- Les métiers de services aux entreprises : agents d'entretiens de locaux (84 200 projets) ;
- Les métiers d'accompagnement et de soins, avec les aides à domicile et auxiliaires de vie (67 600 projets), les professionnels de l'animation socioculturelle (66 700 projets), les aides-soignants (58 400 projets), personnels de ménage chez des particuliers (41 600 projets), infirmiers et sages-femmes (37 200).

En 2024, les employeurs anticipent des difficultés de recrutement pour 57,4% de leurs projets, soit une baisse de 3,6 points par rapport à 2023. Cependant, les difficultés anticipées de recrutement restent élevées pour certains métiers comme les carrossiers automobiles, les couvreurs ou les aides à domicile et auxiliaires de vie.

¹ L'enquête « Besoins en Main-d'œuvre (BMO) » est une enquête réalisée chaque année par France Travail avec le concours du Credoc portant sur près 2,4 millions d'établissements. Elle est utilisée comme outil d'aide à la décision par France Travail pour mieux connaître les intentions des établissements en matière de recrutements. 426 000 établissements ont répondu à l'édition 2024, dont 20 000 à une enquête complémentaire plus détaillée. Elle décrit les besoins des entreprises par métier détaillé (217 « familles professionnelles »), par secteur d'activité (24 secteurs de la nomenclature d'activités française, NAF) et à un niveau géographique fin, le bassin d'emploi (406 bassins).

La baisse de la part des projets de recrutements jugés difficiles concerne toutes les tailles d'établissements, autant les petites structures que les grandes de plus de 200 salariés. Par ailleurs, selon les résultats de l'enquête « Offres pourvues et abandons de recrutement 2023² » qui permet de déterminer le devenir des offres déposées à France Travail, près de 3 millions d'offres de plus d'un mois déposées à France Travail ont été pourvues. Ainsi, en 2023, ce sont près de 83% des offres de plus d'un mois qui ont été pourvues, soit une proportion équivalente à celle de 2022 (-0,5%).

La part des abandons de recrutement faute de candidats augmente légèrement, 6,9% en 2023 contre 6,2% en 2022. Pour 2023, on estime le nombre d'offres déposées à France Travail ayant conduit à un abandon de recrutement faute de candidats sur une année à 245 000, dont 161 000 concerneraient des offres d'emploi durables (CDI ou contrats de plus de 6 mois).

Pour faire face à ces difficultés de recrutement, les 6 000 conseillers entreprises de France Travail se mobilisent, au quotidien, pour accompagner les entreprises.

Les entreprises qui font appel à France Travail sont de plus en plus satisfaites des services proposés par leurs conseillers France Travail. En effet, en 2023, plus de 86%³ des entreprises se déclarent satisfaites des services de France Travail, en hausse de 3,5 points par rapport à 2022.

Cependant, les entreprises ont encore trop souvent une connaissance insuffisante des solutions de recrutement qui sont à leur disposition, alors même qu'elles sont de nature à répondre efficacement à leurs besoins. Toutes tailles d'entreprises confondues, près de 25% des entreprises font appel à France Travail. C'est pourquoi France Travail avec ses partenaires ira à la rencontre des entreprises partout sur le territoire **avec une attention particulière pour les PME et les TPE, afin de mieux faire connaître l'offre de services de France Travail, révéler le potentiel de recrutement et promouvoir des profils de candidats.**

France Travail poursuivra par ailleurs son action vis à vis :

- des entreprises pour anticiper leurs difficultés de recrutement et faire en sorte de mettre un candidat en face de chaque offre grâce aux dispositifs qui ont fait leur preuve (MRS, Immersions, formations préalables à l'embauche...) ;
- des secteurs en tension avec le plan viviers notamment qui a permis de réduire les délais de recrutement dans les secteurs du transport et de la logistique, de l'industrie, de la santé et de l'hébergement-restauration ;

Une attention particulière sera aussi portée en 2024 aux métiers du soin et de l'humain.

Vous pouvez retrouver l'intégralité des résultats l'enquête BMO 2024, bassin d'emploi par bassin d'emploi, créer des graphiques personnalisés ou partager les données sur francetravail.org.

² Résultat d'une enquête réalisée en octobre 2023 auprès d'établissements ayant déposé une offre à France Travail clôturée entre avril et juin 2023. Les résultats portent sur les offres de plus d'un mois. Les données en volume sont restituées à titre illustratif en appliquant ces résultats sur une année.

³ Sur près de 96 000 répondants en 2023

À propos de France Travail :

France Travail a remplacé Pôle emploi au 1er janvier 2024.

France Travail est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'indemnisation et l'accompagnement de toutes les personnes à la recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement de toutes les entreprises. Pour ce faire, France Travail s'appuie sur un réseau de près de 900 agences de proximité, sur 55 000 collaborateurs et sur la coopération avec tous les autres acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, réunis dans le Réseau pour l'emploi.